



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 4 octobre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan dûment convoquée et tenue le lundi 4 octobre 2021, à 15 h, dans la salle des comités, à l'hôtel de ville, le tout suivant les règles applicables.

Sont présents, monsieur Jean-Yves Tremblay, vice-président et monsieur Claude Grenier, conseiller, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers.

Sont également présents, Me Yves Vincent, directeur général, monsieur Alain Gravel, trésorier et directeur du Service des finances et Me Steve St-Arnaud, greffier adjoint.

Déclaration d'ouverture par monsieur le président.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le vice-président Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE le greffier adjoint est dispensé de faire la lecture du procès-verbal, puisque celui-ci a été transmis à chacun des membres du comité exécutif à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : le vice-président Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le comité exécutif s'abstienne de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2021 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé par le greffier adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

E 464-04-10-21

SUSPENSION DE L'EMPLOYÉE 1363

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le vice-président Jean-Yves Tremblay

Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le comité exécutif impose à l'employée 1363 une suspension sans rémunération d'une durée de soixante (60) jours, à compter du 5 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 465-04-10-21

EMBAUCHE - TECHNICIEN EN INFORMATIQUE - PROFIL ADMINISTRATEUR RÉSEAU - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT l'affichage externe SRH-2021-41;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier

Appuyé par : le vice-président Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de monsieur Christian Désaulniers au poste de technicien en informatique - profil administrateur réseau au Service des technologies de l'information, selon les modalités décrites à la convention collective du *Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan* (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 466-04-10-21

AUTORISATION DE SIGNATURE - BAIL - PARTIE DU LOT 6 452 609 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'un projet de construction et de déconstruction est prévu sur le lot 3 177 048 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Sa Majesté la Reine du chef du Canada a démontré à la Ville son intérêt à louer une partie du lot 6 452 609 du cadastre du Québec appartenant à la Ville, afin d'y installer un chemin d'accès temporaire permettant la circulation entre le lot 3 177 048 du cadastre du Québec et l'avenue Jean-Duchesne dans le parc industriel Albert-Landry;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin d'accès temporaire va permettre de ne pas augmenter le volume de véhicules lourds sur le boulevard de Shawinigan-Sud et à proximité du CPE La Bottine Souriante;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent consigner dans un écrit les différentes modalités et conditions pour la location de la parcelle de terrain en question;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le vice-président Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, la convention de bail à intervenir entre la Ville et SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA pour la location d'une partie du lot 6 452 609 du cadastre du Québec aux fins d'y installer, maintenir, réparer, entretenir et utiliser un chemin d'accès temporaire, et ce, pour une durée initiale se terminant le 31 décembre 2025, avec une option de reconduction et suivant les autres modalités et conditions mentionnées dans le projet de bail soumis, à y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de celui-ci et à signer tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 467-04-10-21

AUTORISATION DE SIGNATURE - OFFRE D'ACHAT - FUTUR LOT 6 462 233 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE Moteurs Taiga inc. a manifesté son intérêt d'acquérir le futur lot 6 462 233 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Moteurs Taiga inc. a soumis à la Ville une offre d'achat relative à ce futur lot, et ce, en vue notamment de lui permettre d'effectuer des vérifications préliminaires pour la construction d'une usine de fabrication de véhicules hors-route électriques;

CONSIDÉRANT QUE le montant offert correspond au prix au pied carré établi pour un terrain industriel à cet endroit;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : le vice-président Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'offre d'achat déposée par Moteurs Taiga inc. concernant le futur lot 6 462 233 du cadastre du Québec, au montant de 104 404,47\$, plus les taxes applicables le cas échéant, le tout suivant les modalités et conditions mentionnées dans l'offre soumise, à y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de celle-ci et à signer tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

E 468-04-10-21

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

VERSEMENT DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission sur l'administration et le développement économique;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le vice-président Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu


Que le comité exécutif autorise le versement d'une subvention à la Table de concertation des aînés et des retraités de la Mauricie, pour un montant de 500 \$.

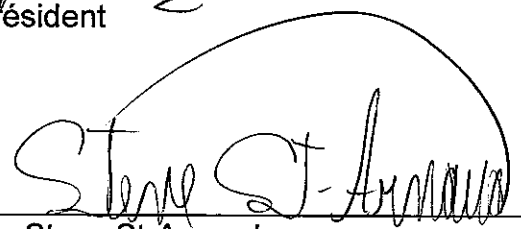
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 15 h 24.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).


Michel Angers
Président


Me Steve St-Arnaud
Greffier adjoint